

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SALIGNAC**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE PRÉSENTS

VOTANTS

15

12

13

CONVOCATION DU 11/09/2026

AFFICHEE LE 11/09/2026

D.C.M. N° 44/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE « CAVEAUX
» – EXERCICE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Angélique EULOGE, Maire.

PRÉSENTS : Mme Angélique EULOGE, M. Philippe IZOARD, Mme Geneviève FONTIN, Mme Ludivine BOETTO, M. Marc DUSSAILLANT, Mme Julie HEYRIES, Mme Delphine LAZZAROTTO, Mme Leslie MASSON, M. François NICOLA, M. Laurent PARA, M. Patrick RONIN, Mme Nathalie SOK ;

ABSENTS EXCUSES : M. Gilles ESCLANGON a donné pouvoir à Mme SOK Nathalie,

ABSENTS : Mme Sylvie BLANC, M. Jean-François MICHEL.

Mme Nathalie SOK a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de SALIGNAC, peut délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-11 relatif aux modifications pouvant être apportées au budget par l'organe délibérant ;

Vu la délibération n° 29/2026 en date du 28 avril 2026 portant adoption du budget primitif 2026 du budget annexe « Caveaux » ;

Considérant la nécessité d'ajuster certains crédits du budget annexe « Caveaux » afin de tenir compte des opérations réalisées et prévisionnelles au titre de l'exercice 2026 ;

Considérant qu'il convient également de procéder à la régularisation de certaines écritures comptables affectant le budget annexe, notamment celles relatives à la valorisation et à la variation des stocks de caveaux, ainsi qu'à certaines opérations financières ;

Considérant que ces régularisations permettent de mettre en cohérence les écritures budgétaires et comptables du budget annexe « Caveaux » ;

Considérant que les modifications proposées sont équilibrées en dépenses et en recettes pour chacune des sections ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe « Caveaux » de l'exercice 2026, telle que détaillée ci-dessous :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
FONCTIONNEMENT			
011 / 605	Achats de matériel, équipements et travaux	9 370.00 €	
011 / 604	Achats d'études et prestations de services		3 425.06 €
042 / 7135	Variation des stocks de produits		3 749.99 €
023 / 023	Virement à la section d'investissement	2 175.05 €	
	Total	11 545.05 €	7 175.05 €
INVESTISSEMENT			
16 / 16878 / OPFI	Remboursement des autres dettes		10 944.94 €
040 / 355 / OPFI	Produits finis	9 370.00 €	
	Total	9 370.00 €	10 944.94 €

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
FONCTIONNEMENT			
70 / 701	Ventes de produits finis et intermédiaires		5 000.00 €
042 / 7135	Variation des stocks de produits	9 370.00 €	
	Total	9 370.00 €	5 000.00 €
INVESTISSEMENT			
040 / 355 / OPFI	Produits finis		3 749.99 €
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	2 175.05 €	
	Total	2 175.05 €	3 749.99 €

De constater que la présente décision modificative équilibre la section de fonctionnement à 14 461.73 € en dépenses et en recettes, et la section d'investissement à 9 759.06 € en dépenses et en recettes.

De préciser que les crédits ainsi modifiés seront inscrits au budget annexe « Caveaux » de l'exercice 2026 et pourront être exécutés conformément à la réglementation en vigueur.

Charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission aux services compétents.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Mme Nathalie SOK



Le Maire,
Mme Angélique EULOGE


